

BULLETIN D'ADHÉSION 2023

FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté est l'interprofession régionale de la filière forêt-bois. Elle a pour objet de fédérer et de représenter tous les acteurs de la filière forêt-bois et de développer la production, la mobilisation, l'exploitation, l'utilisation, la transformation et la promotion du bois en Bourgogne-Franche-Comté.

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à :

FIBOIS BFC – Maison de la Forêt et du Bois – 20 rue François Villon – 25041 BESANÇON CEDEX

ENTREPRISE / ORGANISME
ADRESSE / CP / VILLE
TÉLÉPHONE
MAIL WEB
PRÉNOM / NOM
MAIL CONTACT TÉLÉPHONE CONTACT
N° SIRET CODE APE

(Concernant les données personnelles, se référer à la politique de confidentialité consultable sur fibois-bfc.fr)

En adhérant à FIBOIS BFC, je l'autorise à faire figurer mon entreprise / mon organisme dans sa liste d'adhérents.

☐ **Je souhaite recevoir les publications de FIBOIS BFC gratuitement.**

☐ **Je souhaite être contacté(e) pour des informations complémentaires.**

Reportez-vous au verso de ce feuillet pour connaître le montant de votre cotisation

Pour valider mon adhésion, je joins un chèque
à l'ordre de FIBOIS BFC ou j'effectue un
virement d'un montant total de :

Date, signature et cachet :

.....€

Les cotisations à FIBOIS BFC ne sont pas assujetties à la TVA.

COORDONNÉES BANCAIRES FIBOIS BFC : DOMICILIATION : CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ
BESANCON CUSENIER / IBAN : FR76 1250 6250 0056 0496 8582 457 / BIC : AGRIFRPP825

info@fibois-bfc.fr - www.fibois-bfc.fr

Siège social : FIBOIS BFC – Maison Régionale de l'Innovation – 64A rue de Sully – CS 77124 – 21071 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 40 34 33

Siège administratif : FIBOIS BFC – Maison de la Forêt et du Bois – 20 rue François Villon – 25041 BESANÇON CEDEX
Tél. 03 81 51 97 97

Montants des cotisations

Merci de cocher la (les) case(s) qui vous concerne(nt)

1er collège ORGANISATIONS ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

Organismes représentant un secteur :

- | | |
|---|---------|
| ☐ sur la Bourgogne-Franche-Comté | 3 080 € |
| ☐ sur la Bourgogne ou la Franche-Comté | 1 540 € |
| ☐ sur un ou plusieurs départements | 770 € |

2ème collège ENTREPRISES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES INDIVIDUELS

Cotisation basée sur le dernier chiffre d'affaires connu de l'entreprise, concernant l'ensemble de ses activités forêt et bois

- | | | | |
|--|-------|--|---------|
| ☐ ≤ 80 000 € | 90 € | ☐ 1 500 001 à 4 000 000 € | 660 € |
| ☐ 80 001 à 350 000 € | 180 € | ☐ 4 000 001 à 10 000 000 € | 940 € |
| ☐ 350 001 à 750 000 € | 290 € | ☐ 10 000 001 à 20 000 000 € | 1 320 € |
| ☐ 750 001 à 1 500 000 € | 440 € | ☐ ≥ 20 000 001 € | 1 760 € |

Merci de déclarer le secteur d'activité pour lequel vous souhaitez adhérer à l'interprofession
 (cocher une seule case)

Vos autres activités seront bien sûr prises en compte pour toute communication sur votre entreprise/organisme.

- ☐ Secteur 1 : Production forestière, propriété forestière
- ☐ Secteur 2 : Gestion forestière, expertise forestière
- ☐ Secteur 3 : Travaux forestiers en prestation de services et transport de bois
- ☐ Secteur 4 : Négoce et transformation de bois ronds
- ☐ Secteur 5 : Bâtiment et construction bois (y compris fabrication de composants)
- ☐ Secteur 6 : Emballage, tonnellerie, fabrication de palettes
- ☐ Secteur 7 : Activités de deuxième transformation, dont parquet, agencement, meuble et fabrication d'objets en bois
- ☐ Secteur 8 : Bois énergie (y compris ingénierie et prestations de services)
- ☐ Secteur 9 : Industrie lourde des pâtes, des panneaux et de la carbonisation
- ☐ Secteur 10 : Architecture, design, économie de la construction, bureau d'études et plus généralement les prestations immatérielles

3ème collège ORGANISMES DE FORMATION ET STRUCTURES ASSOCIÉES À LA FILIÈRE

- | | |
|---|-------|
| ☐ Établissements bancaires et financiers | 720 € |
| ☐ Organismes de formation et de R&D, autres structures | 290 € |